

Bulletin mensuel des observations des expulsions documentées par le projet Human Rights Observers, soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Dunkerquois, Nord - Décembre 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 2 expulsions de lieux de vie informels



Au moins 9 blocs de béton installés, bloquant l'accès à un lieu de vie



Au moins 13 tentes et 6 bâches détruites



Au moins 3 bennes pleines d'affaires personnelles détruites



Au moins 70 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s rencontré.e.s**

Dans les lieux de vie informels dans lesquels les personnes exilées s'établissent, des tensions apparaissent régulièrement à cause du contexte de précarité dans lequel elles survivent. Le manque d'accès aux ressources vitales - auquel les associations tentent de répondre -, le harcèlement de l'État au travers des expulsions ainsi que la sécurisation de la frontière qui les pousse à prendre toujours plus de risques pour traverser la Manche, en sont la source. Ces tensions entraînent parfois des faits de violence, ce qui nous pousse à limiter notre présence sur le terrain pour une question de sécurité. À cela s'ajoutent les entraves par les forces de l'ordre qui impactent notre possibilité d'observer et

de documenter les opérations d'expulsion. Cette note mensuelle fait état des informations collectées dans ce contexte.

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de première nécessité et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis des placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement conduite à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur dans le Dunkerquois le 7 décembre. À chaque expulsion, les biens personnels (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans laisser aux personnes la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



Nous avons constaté l'utilisation de machinerie lourde, y compris de tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. De plus, nous avons observé la destruction de la végétation (arbres, arbustes, buissons...) aux alentours d'un des lieux de vie le 7 décembre, empêchant totalement les personnes exilées de se réinstaller. Des grillages autour d'un pont ont également été installé en même temps, compliquant davantage la liberté d'aller et venir des personnes exilées.



Pendant les opérations d'expulsion, les membres de HRO ont été témoins de violences et d'intimidations à l'encontre des personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous documentons : le 7 décembre au moins 4 personnes sont fouillées par la police en sortant du lieu de vie, et 2 CRS ont uriné sur le lieu de vie. De plus, les autorités en charge de l'opération ont installés des blocs de béton à l'entrée du lieu de vie, rendant le lieu inaccessible pour les urgences et bloquant les personnes dans leur liberté d'aller et venir. Ces blocs installés entravent également les associations qui ne peuvent plus distribuer dans le lieu de vie.

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

Plusieurs tentatives d'intimidation:



Les entraves à l'observation des opérations d'expulsion sont nombreuses. Le 7 décembre, les membres de HRO se sont vu contrôler leur identité à 2 reprises durant le mois, ils se sont vu imposer un périmètre à 2 reprises dans tous les lieux de vie et enfin ont été éscortés 2 fois hors des périmètres afin d'enrayer nos observations. Le 7 décembre un policier à moto a tenté de prendre en photo nos cartes d'identité avec son téléphone personnel. Le même policier déclare: "les étrangers ont un droit différent", parce qu'une membre HRO n'est pas française.

^{*} Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

^{**}Le nombre de signalements effectués auprès des autorités est inférieur au nombre réel d'enfants non accompagnés présents et en danger à Dunkerque et ses environs au cours du mois de décembre 2022. Sur ce territoire, contrairement à Calais, aucune association mandatée par l'État n'a d'activité spécifique ciblant les MNA ou n'est en mesure d'effectuer ce travail précis d'identification. Un constat demeure : les expulsions répétées sont une source de fragilité accrue, voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques accrus de trafic et d'exploitation (Source : Utopia 56).

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)